

PIÉMONT DES VOSGES



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Séléstat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 17 février 2022 – ZELLWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 43

Délibération n°3-2022 : Budget Primitif 2022 :

Le budget est présenté par le Président du PETR et selon les règles de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance du dernier comité syndical du 22 décembre 2021. Au cours de cette séance, a été présenté l'ensemble des projets à poursuivre et à réaliser au cours de l'année 2022.

Ainsi, il a été notamment présenté :

- ✓ La finalisation de l'étude de faisabilité sur le Massif du Mont Sainte-Odile ;
- ✓ L'opportunité de développer une stratégie touristique commune ;
- ✓ Le démarrage de l'étude de programmation environnementale Trame Verte et Bleue ainsi que la volonté de postuler à cet appel à projets pour la compléter avec la Trame Noire ;
- ✓ La réalisation d'un dépliant « Vélo » et assurer un support à la Fête du Vélo ;
- ✓ La réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial ;
- ✓ La montée en puissance du service France Rénov'.

Le PETR est chargé en outre de réviser, de suivre et de mettre en œuvre le SCoT ainsi que développer des observatoires pour en suivre concrètement les effets sur le territoire.

Le budget est voté par chapitre, il est joint à la présente note.

P. 4 à 5 : INFORMATIONS GENERALES

P. 6 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - VUE D'ENSEMBLE

Section de fonctionnement : Dépenses : **620 334,13€** et Recettes : **620 334,13€**

Section d'investissement : Dépenses : **141 948,93€** et Recettes : **141 948,93€**

P. 7 à 10 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - CHAPITRES

P. 11 à 14 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET – BALANCE GENERALE DU BUDGET

P. 15 à 16 : VOTE DU BUDGET : DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général (020) : 172 500€

- **13 300€ pour les locaux : 500€** pour les produits d'entretien, **2 000€** pour l'électricité, **6 500€** de loyer, **1 100€** pour les charges, **3 200€** nettoyage ;
- **5 000€ pour les achats et variations de stock : 1 000€** pour l'alimentation, **4 000€** pour les fournitures ;
- **40 500€ pour certains services extérieurs et de maintenance informatique : 13 000€** pour la gestion des paies par le CG67, pour La Poste, pour la dématérialisation, pour l'hébergement du site internet du PETR et le nom de domaine ; **20 000€** de maintenance informatique : téléphonie, alarme et logiciel comptable et la plateforme cadastrale dont 12 100€ pour l'hébergement et la maintenance du logiciel cadastral, primes d'assurance **7 500€** ;
- **18 000€ de frais liés au personnel** : organismes de formation **5 000€**, frais de déplacements **5 000€**, les frais de mission **5 000€** et frais d'exposition pour le service France Rénov' **3 000€** ;
- **14 500€ pour d'autres frais divers**, dont **3 500€** pour la documentation, **2 500€** pour les réceptions, **3 000€** pour les copies et reprographies du dépliant touristique, **1 500€** pour les frais d'affranchissement, **4 000€** pour les télécommunications ;
- **10 000€** de frais d'honoraires ;
- **70 000€** pour le Plan Climat Air Energie Territorial
- **1 200€** d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT et l'Association des PETR.

Les charges liées au SCoT (824) : 6 000€

- **6 000€ de charges liées au SCoT** qui comprennent les prestations, l'acquisition de données et les frais inhérents au SIG, pour l'ADEUS (adhésion+ travaux Inter-Scot).

Les charges liées au tourisme (951) : 55 000€ : 15 000€ pour la réalisation du dépliant « Vélo » et la fête du Vélo ainsi que **40 000€** pour la stratégie touristique.

Les charges liées à la préservation des milieux naturels (833) : 60 000€

Ces charges comprennent **40 000€** pour l'étude de programmation environnementale Trame Verte et Bleue et Trame noire et **20 000€** pour le financement d'opérations de création de corridors écologiques et de sensibilisation dès 2022.

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 220 000€.

- 4 postes à temps complet :
 - Baptiste KUGLER : Directeur,
 - Sandra ORFAO : Chargée de mission Développement Local,
 - Léa PFLUMIO : Chargée de mission en SIG ;
 - Clément VERITE : Conseiller en rénovation énergétique
- Stagiaires : crédit pour 1 stagiaire d'une durée de 6 mois

- Provisions : mutualisation comptable SIVOM

Des crédits sont prévus pour le versement des primes conformément à la délibération RIFSEEP.

Il est prévu **20€** pour les charges de gestion courante ;

Il est prévu **814,13€** en cas de dépenses imprévues ;

Il est prévu **13 000€** de dotations aux amortissements ;

Enfin, **93 000€** sont prévus pour être transférés à la section d'investissement (Etude Massif Mont Sainte-Odile).

P. 17 : VOTE DU BUDGET : DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les participations statutaires des Communautés de Communes membres sont de **310 000€** réparties selon la clef de répartition prévue par les statuts du PETR ;
- **82 000€** de l'Etat pour l'AAP TVB et l'étude MSO (financée à hauteur de 16 000€ par la Banque des Territoires) ;
- **63 800€** de la part de la Région Grand Est pour le solde de la subvention SCoT (15 000€), l'étude de faisabilité MSO (32 000€ dont 16 000€ FEDER) et 16 800€ pour le programme France Renov' ;
- **30 000€** pour l'étude de faisabilité MSO de la Collectivité européenne d'Alsace.
- **134 534,13€** d'excédent antérieur reporté.

P.18 : VOTE DU BUDGET : DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses à caractère général (020) : 13 000€

- Remplacement matériel informatique défectueux et achat caméra thermique : **7 000€**
- Acquisition, le cas échéant, de modules complémentaires pour GéoPiémont : **5 000€**

Les dépenses liées au développement touristique : 125 000€

- Crédits destinés à l'étude de faisabilité Mont Sainte-Odile : **125 000€**

Les dépenses liées au SCoT (824) : 4 000€ pour les dépenses du SCoT : insertion légale et reproduction SCoT.

Une réserve de 948,93€ est constituée pour les dépenses imprévues.

Restes à réaliser : 4 700€

P. 19 : VOTE DU BUDGET : DETAIL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent :

- Report de l'excédent : **40 648,93€** ;
- Virement de la section de fonctionnement : **93 000€**
- **13 000€** pour les amortissements.

P. 21 à 24 : PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Trois fonctions sont distinguées :

- L'administration générale du PETR, fonction 02 ;
- « L'aménagement et services urbains », qui correspond à toutes les dépenses et recettes liées au SCoT, fonction 824 ;
- « La préservation des milieux naturels » : qui correspondra aux dépenses de l'AMI TVB si le PETR devait être éligible, fonction 833 ;
- L'action économique qui correspond aux dépenses liées à la compétence Tourisme, fonction 951.

P.25 : METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

P. 26 à 27 : ETAT DU PERSONNEL

Le Comité Syndical,

- VU** les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges, approuvés par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2018 ;
- APRES** la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires ;
- APRES** avoir pris connaissance du document Budget Primitif 2022 établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14,
- APRES** avoir entendu l'exposé du Président sur la présentation du budget primitif 2022,
- APRES** examen,

Après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- 1) **D'APPROUVER** le Budget Primitif de l'exercice 2022 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	620 334,13€	485 800€
Résultat de fonctionnement reporté		134 534,13€
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	620 334,13€	620 334,13€

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	141 948,93€	128 949€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		35 948,93€
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	141 948,93€	141 948,93€

2) **DE VOTER** les niveaux des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses					
OPERATIONS REELLES					
Chap.	Libellé	Montant	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	293 500€	x		
012	Charges de personnel et frais assimilés	220 000€	x		
65	Autres charges de gestion courante	20€	x		
022	Dépenses imprévues	814,13€	x		
023	Virement Section d'Inv.	93 000€	x		
OPERATIONS D'ORDRE					
042	Op. d'ordre de transfert en section	13 000€	x		

Recettes					
OPERATIONS REELLES					
Chap.	Libellé	Montant	Pour	Contre	Abstention
74	Dotations et subventions	485 800€	x		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses					
OPERATIONS REELLES					
Chap.	Libellé	Montant	Pour	Contre	Abstention
20	Immobilisations incorporelles	134 000€	x		
21	Immobilisations corporelles	7 000€	x		
020	Dépenses imprévues	948,93€	x		

Recettes

OPERATIONS D'ORDRE					
040	Op. d'ordre transfert entre section	13 000€	x		

3) **D'APPROUVER** le détail des subventions à verser comme suit :

600€ pour l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT

600€ pour l'adhésion à l'ANPP

Pour extrait conforme

OBERNAI, le 18 février 2022

Michel HERR

Président

